

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
30 avril 2004
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 21 avril 2004, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Irlande
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la déclaration que la présidence de l'Union européenne a faite le 15 avril 2004, au nom de l'Union, sur les élections partielles de Zengeza (Zimbabwe) (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) **Richard Ryan**



**Annexe à la lettre datée du 21 avril 2004, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Irlande
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

**Déclaration faite le 15 avril 2004 par la présidence
au nom de l'Union européenne, sur les élections partielles
de Zengeza (Zimbabwe)**

L'Union européenne condamne les violences, les intimidations et les irrégularités qui ont eu lieu avant et pendant les élections partielles tenues à Zengeza les 27 et 28 mars 2004. On ne saurait considérer que le climat électoral a permis aux électeurs de Zengeza de voter librement, de manière régulière et en toute sécurité. Les échanges de coups de feu qui ont fait un mort et des blessés sont particulièrement préoccupants. Les événements survenus à Zengeza constituent un précédent inquiétant pour les futures élections, notamment pour les prochaines élections partielles qui se tiendront à Lupane en mai 2004 et les élections législatives prévues en mars 2005.

L'Union européenne engage le Gouvernement du Zimbabwe à permettre à tous les partis politiques de jouir de la même liberté électorale et souligne qu'il importe d'instaurer un climat électoral propice à la tenue d'élections libres et régulières, conformément aux normes internationales telles que les normes électorales définies par le Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) pour la région de la SADC. L'Union européenne demande à l'ensemble des partis politiques de s'abstenir de tout acte de violence et d'intimidation avant, pendant et après les élections et aux autorités d'empêcher que soient commises des violences, intimidations et irrégularités.

Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie, pays adhérents, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, pays candidats, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Serbie-et-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen, se rallient à cette déclaration.
